

VILLE DE LA CRAU

REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS

L'école municipale des sports permet à l'enfant d'aborder une variété d'activités et ainsi de lui faciliter un choix pour s'orienter par la suite s'il le désire, vers un club.

L'école municipale est ouverte, selon le sport pratiqué, de fin septembre à fin juin.

L'admission à l'école municipale est gérée et administrée par le service des sports de la mairie ; il convient de retirer un dossier chaque année à la rentrée scolaire.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après avoir rempli toutes les formalités parentales et avoir fourni l'attestation d'assurance et le certificat médical.

Un calendrier des activités est défini chaque année faisant état de la date de début et de fin des cours, ainsi que de la période d'essai (en principe un mois). A l'issue de cette période, l'inscription sera définitive.

En cas de conditions atmosphériques défavorables, certaines séances de l'activité nautique peuvent être annulées. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou remplacement des séances.

Les enfants inscrits aux activités nautiques du mercredi seront accompagnés par un agent communal, lors du transport aller-retour à la base nautique de Carqueiranne pris en charge par la Commune.

Enfin, il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs, uniquement durant le créneau de l'activité, et que par conséquent, il appartient aux parents de prendre toutes dispositions nécessaires pour les récupérer immédiatement après les heures de cours, ou après le retour à La Crau pour les activités nautiques.

En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent prévenir officiellement la Mairie en téléphonant au 04 94 01 56 86 pour une absence ponctuelle, ou en produisant un justificatif pour une absence de longue durée.

Par délibération du Conseil Municipal, il a été décidé une participation financière annuelle et forfaitaire des familles, détaillée comme suit :

TARIFS :

Activités nautiques :

85 euros par période et par personne, quel que soit le support.

- Voile : Optimist, Catamaran
- Pagaie : Kayak, Paddle

Autres activités : Badminton, Boxe, Multisports.

- Pour un enfant : 30 € par activité

Signature pour accord